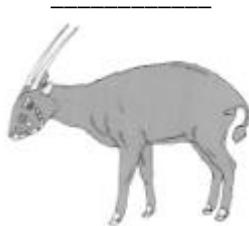


CONVENTION SUR LE COMMERCE INTERNATIONAL DES ESPECES  
DE FAUNE ET DE FLORE SAUVAGES MENACEES D'EXTINCTION



Dix-septième session du Comité pour les animaux  
Hanoi (Viet Nam), 30 juillet – 3 août 2001

Commerce des coraux durs

MARICULTURE ET REPRODUCTION DES CORAUX; REACTION A LA NOTIFICATION 2001/010

Le présent document a été préparé par le président du groupe de travail sur les coraux durs

1. Les tâches liées à la mariculture des coraux ont été confiées au groupe de travail sur le commerce des coraux durs à la 16<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux; elles comprennent l'étude des méthodes de la culture artificielle des coraux et son ampleur, les espèces auxquelles elles sont appliquées, leurs effets potentiels sur les populations sauvages, les possibilités de les étendre méthodes pour produire des coraux en vue d'un commerce international, la définition de ce qui constitue le corail de culture, le code de source qui devrait être appliqué, et la possibilité de distinguer les coraux de culture des autres coraux dans le commerce.
2. La notification 2001/010 prie les Parties de faire connaître au Secrétariat toute mariculture de corail entreprise sur les territoires relevant de leur juridiction, de sorte que le groupe de travail sur les coraux puisse entrer en contact avec les responsables pour mettre au point un inventaire des pratiques et des espèces cultivées. Le représentant des Etats-Unis d'Amérique a proposé ses services pour la compilation des résultats des réponses à la notification en vue de son examen par le groupe de travail à la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux.
3. Trois réponses officielles ont été reçues jusqu'à présent. Cependant, le groupe de travail a appris que des opérations sont en cours dans au moins huit autres pays, tant d'exportation que d'importation. Un rapport sera élaboré à partir des informations reçues à temps et sera présenté au groupe de travail à la 17<sup>e</sup> session du Comité pour les animaux. Ensuite, le groupe se consacrera aux autres tâches qui lui ont été confiées.